

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(23\)](#)[Item Jean-Baptiste André Godin à Alexandre Tisserant, 7 mai 1883](#)

Jean-Baptiste André Godin à Alexandre Tisserant, 7 mai 1883

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamillistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[7 mai 1883](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Tisserant, Alexandre \(1822-1896\)](#)

Lieu de destinationNancy (Meurthe-et-Moselle)

Scripteur / Scriptrice[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

RésuméGodin informe Tisserant que Sobirats lui demande un état certifié des ventes qu'il a faites de 1866 à 1876 dans le cadre d'une affaire qui doit se plaider le 18 mai 1883.

SupportLa copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

Mots-clés

[Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées[Sobirats, Nicolas Émile de \(1844-\)](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (23)

Collation1 p. (186r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Quint / mai 1883

Mon cher ami,

M. de Sobirats me demande
un état certifié des ventes
que j'ai faites depuis 1866
jusqu'à 1876. Vous avez
fait ces dénouillements là,
comment se fait-il que
M. de Sobirats ne vous ait
pas consulté et que vous
ne m'ayez pas envoyé
la personne pour la faire
régulariser. L'affaire
doit se plaider me dit-il
le 15^e, le temps est
bien court pour la mettre.

M. Bisserant.

en état si elle ne
l'est pas.

Votre bien dévoué

Godefr.